REPUBLIQUE TUNISIENNE MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE SICAD

Guide du citoyen

Case réservée au bureau central des relations avec le citoyen

REFERENCE : Arrêté du Ministre de la santé publique du
Tel que modifié par l'arrêté du
(JORT N° du :)
Organisme: Ministère de la santé publique (la direction de l'hygiène du milieu et de la protection de l'environnement) Domaine de la prestation: l'hygiène du milieu et protection de l'environnement Objet de la prestation: L'utilisation des eaux de puits dans le domaine industriel, commercial et des services
Conditions d'obtention de la prestation

Références législatives et / ou réglementaires

La présente prestation est soumise au régime du cahier des charges.

Arrêté du ministre de la santé publique du 25 octobre 1997, portant approbation du cahier des charges fixant les conditions sanitaires pour l'utilisation des eaux de puits dans le domaine industriel, commercial et des services.